

Location salles et matériel municipal REGLEMENT

1- Délais de réservation

- les associations restent prioritaires : pas de délai
- Bastidois : deux mois (sauf juillet et août = pas de délai)
- Extérieurs : un mois (sauf juillet et août = pas de délai)
- Pas de location pour les animations sonorisées
- La sous location est interdite

2- Consignes d'utilisation

- Elles sont affichées dans chacune des salles et doivent être respectées
- Après utilisation les salles doivent rester propre et le matériel rangé (Cf Photos affichées)
- Les déchets doivent être emportés par les utilisateurs
- Les fenêtres verrouillées, le chauffage et l'éclairage éteints
- En aucun cas le mobilier ne doit être déplacé sans autorisation préalable

3- Tarifs et nouveaux contrats de location

A- Les salles

	Location 24h : de 9h à 9h	Location 2 jours
Salle des Associations Salle de Carrairoles Salle de Canibal	Bastidois : 80 € Hors commune : 180 €	Bastidois : 120 € Hors commune : 270 €
Annexe	Bastidois : 20 € Hors commune : 30 €	Bastidois : 30 € Hors commune : 60 €
Salle Polyvalente	Bastidois : 160 € Hors commune : 450 €	Bastidois : 240 € Hors commune : 650 €

Conteneur à poubelles : 20 € chaque conteneur

B- Le mobilier : mise en place d'un nouveau contrat de location à compter de septembre 2015

La location des matériels est consentie à titre gratuit.

Le locataire devra s'acquitter d'une caution de 500 €.

Le locataire devra restituer le mobilier en présence d'un élu.

En aucun cas la mairie n'est responsable des vols commis lors des locations.

Une assurance doit être souscrite par les locataires pour toute location (Cf contrat de location)

Responsable des salles : Roger Pourcel 06 33 51 76 02